



BANQUE PARTICULIERS

Conditions Tarifaires

Applicables au 31/07/2019



DEPUIS 1924

BANQUE
DELUBAC & CIE

EXPERTS ET INDÉPENDANTS

Les tarifs sont appliqués TTC (la TVA est de 20 % à la date de parution). En cas de modification du taux de TVA, les tarifs sont impactés à compter de la date d'application du nouveau taux de TVA.

EXTRAIT STANDARD DES TARIFS⁽¹⁾

Les tarifs ci-dessous sont hors offre groupée de services (package) et hors promotion ou tarif spécifique à une partie de la clientèle.

LISTE DES SERVICES

Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc.)⁽²⁾	Gratuit
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS	Service non proposé
Tenue de compte • Soit pour information	par mois 5 € par an 60 €
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)	par an 46 €
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé)	par an 55 €
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique)	par an 50 €
Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)	Gratuit
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement	Service non proposé
Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel) • Par internet • Par téléphone, courrier, e-mail, fax ou agence	Gratuit par virement 7 €
Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA)	Gratuit
Prélèvement (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA)	Gratuit
Commission d'intervention • Avec un plafond de	par opération 8 € par mois 80 €

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

OUVERTURE, TRANSFORMATION, CLÔTURE

Ouverture de compte	Gratuit
Clôture de compte	Gratuit
Service d'aide à la mobilité bancaire	Gratuit
Service bancaire de base (SBB) ⁽³⁾	Gratuit

RELEVÉS DE COMPTES

Relevé mensuel	Gratuit
Relevé sur internet ⁽²⁾	Gratuit
Relevé annuel des frais	Gratuit
Relevé décadaire	10 €

TENUE DE COMPTE

Frais de tenue de compte	par mois 5 €
Frais de tenue de compte sans mouvement depuis plus d'un an	par an 30 €
Frais de tenue de compte additionnels pour les comptes dont les avoirs sont supérieurs à 1 million d'euros	Taux BCE ⁽⁴⁾ + 0,15 %

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

SERVICES EN AGENCE

Versement d'espèces	Gratuit
Retrait d'espèces en agence sans émission de chèque	Gratuit
Frais de recherche de documents (à l'unité)	
• Duplicata de relevé de compte	10 €
• Autres documents	
- Document de moins d'un an	25 €
- Document de plus d'un an	35 €
Fourniture d'attestation (à l'unité)	20 €
Service de dépôt d'espèces chez les partenaires agréés :	
• Mise en place du service (incluant la fabrication de la carte de dépôt)	10 €
• Frais de refabrication pour carte perdue ou détériorée	10 €
• Abonnement mensuel	Gratuit
Frais de location de coffre-fort	Nous consulter
Opération de change manuel cours acheteur/vendeur	Nous consulter
Opération sur or	Nous consulter

BANQUE À DISTANCE

Abonnement e-Delubac service bancaire à distance⁽²⁾

Gratuit

Alertes sur la situation du compte par SMS⁽²⁾

Service non proposé

Frais d'utilisation des services de banque à distance

Gratuit

VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

CARTES

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)

- Carte Visa Classic par an 46 €
- Carte Visa Premier par an 150 €
- Carte Visa Infinite⁽⁵⁾ par an 350 €

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé)

- Carte Visa Classic par an 55 €
- Carte Visa Premier par an 170 €
- Carte Visa Infinite⁽⁵⁾ par an 350 €

Droit d'entrée sur carte Visa Premier 70 €

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique)

- Carte Visa Classic⁽⁵⁾ par an 50 €

Frais par retrait d'espèces DAB⁽⁶⁾ zone euro avec carte de paiement internationale

- Retrait dans un DAB de la banque **Gratuit**
- Retrait dans un DAB d'un autre établissement **Gratuit**

Frais par retrait d'espèces DAB⁽⁶⁾ hors zone euro (en devises) par opération 3,50 € + 2 %

Paiement par carte zone euro Gratuit

Paiement par carte hors zone euro 2,90 %

Frais de remise de carte bancaire en agence Gratuit

Frais d'envoi de carte bancaire en recommandé avec accusé de réception 10 € + frais d'affranchissement

Rédition ou choix du code secret 20 €

Frais de modification temporaire des plafonds de carte Gratuit

Frais d'opposition pour vol/fraude, de blocage de la carte par la banque, pour perte Gratuit

Frais de refabrication pour carte perdue ou détériorée 20 €

Frais de refabrication pour carte défaillante Gratuit

Frais en cas de destruction de carte bancaire non réclamée de plus de 90 jours 20 €

Frais de refabrication suite à utilisation frauduleuse ou vol 20 €

VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

VIREMENTS

VIREMENTS SEPA (PAR OPÉRATION)

Émission d'un virement SEPA compte à compte (interne Delubac)

- Frais par virement occasionnel **Gratuit**
- Frais par virement permanent **Gratuit**

Émission d'un virement SEPA (externe Delubac)

- Frais par virement occasionnel
 - Ordre papier **7 €**
 - Ordre internet⁽²⁾ **Gratuit**
 - Valeur jour (avant 12 h 00) **20 €**
- Frais de mise en place d'un virement SEPA permanent
 - Ordre papier **2 €**
 - Ordre internet⁽²⁾ **Gratuit**

Réception d'un virement SEPA gratuit

VIREMENTS NON SEPA (PAR OPÉRATION)

Émission d'un virement non SEPA (en devises ou en euros)

- Frais par virement occasionnel :
 - Jusqu'à 75 000 € **0,15 %**
 - De plus de 75 000 € **0,10 %**
 - De plus de 150 000 € **0,05 %**
 - De plus de 450 000 € **0,03 %**
 - Avec un minimum de **35 €**
- Commission de change sur les devises :
 - Jusqu'à 75 000 € **0,10 %**
 - De plus de 75 000 € **0,05 %**
 - De plus de 150 000 € **0,025 %**
 - De plus de 450 000 € **0,002 %**
 - Avec un minimum de **16 €**

Réception d'un virement non SEPA (en devises ou en euros)

- Frais par virement occasionnel **15 €**
- Commission de change sur les devises :
 - Jusqu'à 75 000 € **0,10 %**
 - De plus de 75 000 € **0,05 %**
 - De plus de 150 000 € **0,025 %**
 - De plus de 450 000 € **0,002 %**
 - Avec un minimum de **16 €**

Frais par virement occasionnel incomplet **15 €**

Émission ou réception de virement SEPA ou non SEPA, pour des pays faisant l'objet de mesures de vigilance renforcée **Nous consulter**

VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

PRÉLÈVEMENTS - TITRES INTERBANCAIRES DE PAIEMENT

Frais par paiement d'un prélèvement SEPA	Gratuit
Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA	Gratuit
Opposition sur prélèvement autorisé	12 €

CHÈQUES

Remise de chèque à l'encaissement	Gratuit
Frais d'envoi de chéquier (uniquement en recommandé avec accusé de réception)	12 € + frais d'affranchissement
Délivrance de chéquier en agence	Gratuit
Destruction de chéquier non réclamé après un délai de 90 jours	20 €
Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur	par opération 20 €
Frais d'opposition chéquier(s) par l'émetteur	par opération 20 €
Commande de chéquier en urgence	10 €
Frais d'émission d'un chèque de banque	24 €
Émission d'un chèque en euros payable à l'étranger	40 €
Remise d'un chèque tiré sur une banque étrangère	0,1 % du montant
• Minimum	24 €
• Maximum	100 €
Avis de sort sur chèque tiré sur l'étranger	50 €

OFFRES GROUPEES DE SERVICE

Droit au compte (Services bancaires de base)⁽⁷⁾

Gratuit

Offre pour les clients en situation de fragilité financière⁽⁸⁾

par mois 3 €

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

COMMISSION D'INTERVENTION

Commission d'intervention (limitée à 5 par jour)	par opération 8 € plafonnée par mois 80 €
---	--

Somme perçue par la banque en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires erronées, absence ou insuffisance de provision...)

OPÉRATIONS PARTICULIÈRES

Frais par saisie attribution	220 €
-------------------------------------	--------------

Frais par saisie administrative à tiers détenteur	10 %, plafonné à 100 €
--	-------------------------------

INCIDENTS DE PAIEMENT

SUR CHÈQUES (PAR OPÉRATION)

Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision	20 €
---	-------------

Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision⁽⁹⁾	
--	--

• Chèque inférieur ou égal à 50 €	30 €
• Chèque supérieur à 50 €	50 €

Frais de gestion d'un compte interdit bancaire	par trimestre 60 €
---	---------------------------

Chèque remis revenu impayé	15 €
-----------------------------------	-------------

Chèque payé sur un compte interdit bancaire	80 €
--	-------------

• Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques	33,5 €
--	---------------

SUR CARTE (PAR OPÉRATION)

Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire	40 €
---	-------------

SUR PRÉLÈVEMENTS SEPA (PAR OPÉRATION)

Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision⁽¹⁰⁾	6 €
--	------------

Frais de rejet de prélèvement : autres motifs⁽¹⁰⁾	6 €
---	------------

SUR VIREMENT PERMANENT (PAR OPÉRATION)

Frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision	20 €
--	-------------

Sur échéance de crédit impayée	50 €
---------------------------------------	-------------

DÉCOUVERTS ET CRÉDITS

FACILITÉ DE CAISSE ET DÉCOUVERT

Facilité de caisse ponctuelle⁽¹¹⁾⁽¹²⁾	Plafond du taux réglementaire publié trimestriellement au Journal Officiel
Découvert autorisé⁽¹²⁾⁽¹⁴⁾	Nous consulter
Autres frais sur la facilité de caisse et le découvert autorisé	
• Commission de plus fort découvert ⁽¹¹⁾	0,10 %
Marge de dépassement	1,5 %

CRÉDITS À LA CONSOMMATION⁽¹⁴⁾

Pour toute demande de prêt personnel, renseignez-vous auprès de votre conseiller habituel. Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

CRÉDITS IMMOBILIERS⁽¹⁴⁾

Pour toute demande de crédit immobilier, renseignez-vous auprès de votre conseiller habituel. Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

AUTRES CRÉDITS⁽¹⁴⁾

Pour toute demande de crédit, renseignez-vous auprès de votre conseiller habituel. Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

ÉPARGNE BANCAIRE

Livret A⁽¹⁵⁾	0,75 %
Livret de Développement Durable⁽¹⁵⁾	0,75 %
Compte sur Livret⁽¹⁶⁾	0,10 %

PLACEMENTS FINANCIERS

DROITS DE GARDE ANNUELS

Les droits de garde sont calculés prorata-temporis sur la base de l'évaluation quotidienne des lignes présentes sur le compte d'instruments financiers et prélevés semestriellement à terme échu.

OPC gérés par Delubac Asset Management	Gratuit
Instruments financiers hors Delubac⁽¹⁸⁾	0,50 %

ORDRES SUR OPC

Droits d'entrée	selon DICI⁽¹⁷⁾ OPC
Droits de sortie	selon DICI⁽¹⁷⁾ OPC
Souscription/rachat d'OPC extérieurs à Delubac Asset Management	par opération⁽¹⁸⁾ 40 €

ORDRES DE BOURSE SUR NYSE EURONEXT (PARIS AMSTERDAM BRUXELLES)⁽¹⁹⁾

Actions	
• Frais	1 %
• Minimum	par ordre 25 €
Obligations	
• Frais	0,75 %
• Minimum	par ordre 25 €

ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

ORDRES SUR AUTRES MARCHÉS

Actions

- Frais **1,80 %**
- Minimum **par ordre 50 €**

Obligations

- Frais **1,50 %**
- Minimum **par ordre 50 €**

TARIFICATION SPÉCIFIQUE - TITRES NON COTÉS

Frais par opération (acquisition/cession) **par opération 0,10 %**
Avec un minimum de **150 €**

Actes de gestion (opérations sur titres...) **par acte 100 €**

AUTRES SERVICES

Ouverture

- Compte d'instruments financiers **Gratuit**
- PEA⁽²⁰⁾ **Gratuit**
- PEA PME⁽²¹⁾ **Gratuit**
- Relevés de portefeuille trimestriels **Gratuit**

Frais de transfert de titres à l'extérieur

- Frais fixes par ligne de titres en dépôt en France **30 €**
- Frais fixes par ligne de titres en dépôt à l'étranger **80 €**
- Minimum de perception par compte **150 €**

Abonnement Bourse@online **Gratuit**

Autres prestations **Nous consulter**

AUTRES SERVICES

CAUTIONS ÉMISES PAR LA BANQUE

Frais d'émission de caution	Nous consulter
Frais d'avenant	80 €
Frais de mise en jeu de la garantie ⁽²²⁾	150 €

OPÉRATIONS DIVERSES

Rédition d'un tableau d'amortissement	45 €
Information annuelle des cautions ⁽²³⁾	55 €
Édition d'un décompte de remboursement anticipé	50 €

TRAITEMENT DES DOSSIERS DE SUCCESSIONS

Suivi de dossier (ouverture et traitement) - 400 € + 0,5 % du montant des avoirs	
• Maximum	3500 €

GLOSSAIRE

Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc.) : ensemble de services rendus par la banque disposant ou non d'agence ou de lieu d'accueil de la clientèle et utilisant les nouvelles technologies (internet, téléphone...) pour réaliser à distance tout ou partie des opérations sur le compte bancaire ;

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : le compte est débité des frais perçus au titre de l'abonnement au service des alertes ainsi que le cas échéant, des frais perçus lors de chaque envoi de SMS ;

Tenue de compte : l'établissement tient le compte du client ;

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat) : l'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, au jour le jour ;

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé) : l'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, à une date convenue. Elle permet également d'effectuer des retraits qui sont débités au jour le jour sur le compte du client ;

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) : l'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, après vérification automatique et systématique du solde (ou provision) disponible sur son compte ;

Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale) : le client retire des espèces à partir de son compte, en euro avec une carte de paiement internationale depuis le distributeur automatique d'un autre établissement ;

GLOSSAIRE

Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement : le compte est débité des frais perçus par l'établissement au titre de la cotisation à l'offre d'assurance ;

Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel) : l'établissement qui tient le compte vire, sur instruction du client, une somme d'argent du compte du client vers un autre compte, à titre occasionnel ;

Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA) : le client autorise un tiers (le bénéficiaire) à donner instruction à l'établissement qui tient le compte de ce client de virer une somme d'argent du compte du client vers celui du bénéficiaire. Cet établissement vire ensuite le montant considéré au bénéficiaire à la date ou aux dates convenues entre le client et le bénéficiaire. Le montant concerné peut varier. Le compte est débité des frais perçus par l'établissement pour le paiement d'un prélèvement SEPA présenté par le bénéficiaire ;

Prélèvement (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA) : le client autorise un tiers (le bénéficiaire) à donner instruction à l'établissement qui tient le compte de ce client de virer une somme d'argent du compte du client vers celui du bénéficiaire. Cet établissement vire ensuite le montant considéré au bénéficiaire à la date ou aux dates convenues entre le client et le bénéficiaire. Le montant concerné peut varier. Le compte est débité des frais perçus par l'établissement pour la mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA ;

Commission d'intervention : somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...).

RÉSoudre UN LITIGE

En cas de réclamation, le Client peut prendre contact gratuitement avec le service Relation Clientèle de la Banque en appelant son standard au 04 75 29 02 99 (numéro non surtaxé) ou en adressant un courrier à l'adresse suivante :

Banque Delubac & Cie - Service Relation Clientèle
16, place Saléon Terras - 07160 Le Cheylard
ou à l'adresse électronique suivante : qualite@delubac.fr

Si la demande du Client concerne un service de paiement, le délai de traitement de sa réclamation est de 10 jours ouvrables suivant la réception de la réclamation. Si dans ce délai, une réponse ne peut pas être apportée en raison de circonstances exceptionnelles, le délai est étendu à 35 jours ouvrables.

Si la demande du Client ne relève pas d'un service de paiement, le délai de traitement à compter de la réception de sa réclamation est de 2 mois.

En second lieu, si la réponse apportée ne satisfait pas le Client, il peut prendre contact gratuitement avec le service Réclamation de la Banque, en joignant à sa demande la copie de son courrier initial et de la réponse à l'adresse suivante :

Banque Delubac & Cie - Service Réclamation
16, place Saléon Terras - 07160 Le Cheylard
ou à l'adresse électronique suivante : reclamation@delubac.fr

Si le litige n'a pu être résolu et s'il relève de sa compétence, le Client peut l'adresser gratuitement au Médiateur désigné par la Banque dans les conditions suivantes : Justifier du refus de sa demande par le service Réclamation de la Banque ;

Adresser sa demande à l'adresse suivante :
Monsieur le Médiateur - Banque Delubac et Cie
10, rue Roquépine - 75008 Paris.
ou via le site internet du médiateur de la Banque Delubac & Cie :
<https://mediateur-banque-delubac.com>

Si le litige relève de sa compétence, le Client a la possibilité de saisir gratuitement le Médiateur de l'AMF en s'adressant à :

Monsieur le Médiateur de l'AMF - Autorité des Marchés Financiers
17, place de la Bourse - 75082 Paris cedex 02.

- (1) Les établissements de crédit se sont engagés, dans le cadre du Comité Consultatif du Secteur Financier (CCSF), à présenter en tête de leurs plaquettes tarifaires et sur Internet un extrait standard des tarifs.
- (2) Hors coûts de connexion facturés par votre opérateur téléphonique et/ou fournisseur d'accès internet.
- (3) Fournis dans le cadre du droit au compte, article L312.1 du code Monétaire et Financier (CMF). Liste des produits et services du SBB précisée à l'article D312.5 du CMF.
- (4) Taux de la Banque Centrale Européenne.
- (5) Sous réserve de disponibilité du produit.
- (6) DAB : distributeur automatique de billets.
- (7) Compte ouvert sous désignation de la Banque de France (art. L312-1 du CMF). Liste des services mentionnés à l'article D312-5 du CMF.
- (8) Services bancaires prévus par les articles L312-1-3 et R312-4-3 du CMF.
- (9) Le forfait comprend les frais d'impayés, la lettre d'injonction, la lettre d'information préalable pour chèque non provisionné, le blocage de la provision, l'établissement du certificat de non-paiement, la déclaration Banque de France, la commission d'intervention et les frais d'envoi en recommandé.
- (10) Montant plafonné à l'ordre rejeté dans la limite de 20 €.
- (11) Sous réserve d'acceptation par la Banque. La facilité de caisse vous autorise un débit pour une durée maximale de 30 jours. Exemple : si vous utilisez une facilité de caisse ponctuelle de 2 500 € sur une durée de 30 jours, au taux de 19 %, le TAEG ressort à 20,75 %.
- (12) Les frais et commissions sont intégrés au TAEG (taux annuel effectif global).
- (13) TBB : taux de base bancaire Delubac. 7 % à la date du 01/01/2019.
Il est déterminé par chaque banque selon les conditions de marché.
- (14) Sous réserve d'acceptation par la Banque.
- (15) Produit d'épargne réglementé. Conditions et rémunération susceptibles d'évolutions.
- (16) Taux nominal annuel brut au 01/02/2019. Seuil et plafond susceptibles de varier à tout moment à l'initiative de la Banque Delubac.
- (17) Document d'information clé pour l'investisseur.
- (18) Le calcul est fait sur la base de l'encours global.
- (19) La taxe sur les transactions financières (TTF) s'applique en sus, le cas échéant.
- (20) Plan d'épargne en actions.
- (21) Plan d'épargne en actions destiné au financement des petites et moyennes entreprises.
- (22) Frais prélevés par la Banque en cas de mise en jeu de la caution par son bénéficiaire.
- (23) Par an, par caution et par prêt.



BANQUE
PARTICULIERS

www.delubac.com

LE CHEYLARD - Siège social

16, place Saléon Terras
07160 Le Cheylard
Tél. +33 (0)4 75 29 02 99

LYON

95, avenue du Maréchal de Saxe
69003 Lyon
Tél. +33 (0)4 78 14 09 30

VALENCE

34, rue du Docteur Henri Abel
26000 Valence
Tél. +33 (0)4 28 99 01 31

PARIS

10, rue Roquépine
75008 Paris
Tél. +33 (0)1 44 95 86 20

TOULOUSE

36, rue d'Alsace Lorraine
31000 Toulouse
Tél. +33 (0)5 34 44 55 55

Société en commandite simple au capital de 11 695 776 euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Aubenas sous le numéro 305 776 890. Immatriculée à l'ORIAS sous le numéro 07027153



DEPUIS 1924

BANQUE
DELUBAC & CIE

EXPERTS ET INDÉPENDANTS